Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201222-20251211-NM15122025DEL01-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 09
votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq
le : onze décembre
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 03/12/2025

OBJET :
REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER
AVENANT N° 02 LOT 05

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2025-11/12-n° 01

ABSENTS : ROUXEL Dominique (excusée), BILLARD Emmanuelle (excusée), POILANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent, LEMEE Anne (excusée), RAULT Sonia (excusée).

SECRETAIRE de SEANCE : LORAND Evelyne

Madame Dominique ROUXEL a donné pouvoir à Evelyne LORAND.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 présenté par l'entreprise LES KORRIGANS de LE GOURAY pour le lot n° 05 dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble immobilier.

Il porte sur la reprise de cheminée en ciment chaux.

Pour rappel, le marché actualisé (avec avenant 1) a été attribué pour la somme de 19 596.00 € HT, soit 23 515.20 euros TTC. L'avenant s'élève à 730.00 € HT, soit 876.00 euros TTC.

Le nouveau marché va donc s'élever à 20 326.00 € HT, soit 24 391.20 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour), le Conseil Municipal

- VALIDE l'avenant n° 02 du lot n° 05 de l'entreprise LES KORRIGANS d'un montant de 19 596.00 € HT, soit 23 515.20 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Le Maire,

Evelyne LORAND — Olivier RIVALLAN